

En application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la Gestion de l'Eau a été saisie par l'Administration communale de Schieren de la demande suivante:

- sous le numéro EAU/AUT/23/1225 pour l'exploitation du forage-captage « Pleiter » (FCC-713-06) à Schieren.

Schieren, le 17 janvier 2024

Le bourgmestre,
Jean-Paul ZEIMES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Paul Zeimes".

Le secrétaire communal,
Yves WEIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yves Weis".